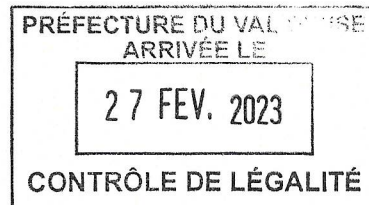


NEUILLY EN VEXIN

Extrait du registre des délibérations



Le 10 février 2023,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jérôme OLIVIER, Maire.

Étaient présents :

Mmes : Martine GERBER, Laurence ROCHAS, Snezana MALBRANQUE ; MM. : Antonio DA COSTA, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON

Etaient absents mais ont donné pouvoir : **Marion LIPAROTI** qui a donné pouvoir à **Laurence ROCHAS ; Frédéric MARCHAND** qui a donné pouvoir à **Martine GERBER**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h40.

DELIBERATION CONCERNANT LES ŒUVRES SOCIALES (DELIB n°2022-19)

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire de mettre en place une prime aux jeunes de la commune qui ont obtenu leur BACCALAUREAT en 2023.

Après discussion, les membres du conseil se mettent d'accord sur un montant de 50 euros pour l'obtention du Baccalauréat avec effet rétroactif sur les obtentions de la session 2023.

Il est également décidé de mettre en place une participation de 100 euros pour l'obtention d'un permis de conduire pour tout habitant de la commune obtenant un premier permis en 2023 (auto ou moto).

Le conseil municipal autorise le maire à engager les sommes sur l'année 2023 auprès des administrés demandeurs.

La délibération 2023-04 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 9

- Présents : 7
- Votants : 9
- Pouvoirs : 2
- Absents : 2

DIT que la présente délibération sera transmise à :
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise

Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER
Maire



Mairie de Neuilly en Vexin – 2 rue de l'église 95640 Neuilly en Vexin – Tél : 01 30 39 73 03
Siret : 21950447900011 – mairie.neuilly-en-vexin@wanadoo.fr

